



RAPPORT DE CONSULTATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

INFORMATIONS DE BASE SUR LE REGROUPEMENT

- Organisation syndicale qui représente 600 000 membres, présent-e-s dans tous les secteurs de l'activité économique et dans toutes les régions du Québec;
- La FTQ regroupe 36 syndicats affiliés;
- Six cent mille membres;
- Toutes les régions du Québec

INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION UTILISÉ PAR LE REGROUPEMENT

- Compte tenu des délais et du calendrier de réunion des instances et comités, qui n'était pas propice à une consultation directe, nous avons procédé par concertation avec les responsables de dossiers et fait valider les orientations par les dirigeant-e-s;
- Une demi-douzaine de personnes ont pris part à la réflexion;
- Nous nous sommes fondé-e-s sur les positions historiques de la centrale et appuyons les orientations de la Confédération syndicale internationale (CSI) en matière d'ODD.

ODD PRIORITAIRES POUR VOTRE REGROUPEMENT

Nous avons ciblé plus particulièrement les ODD n^{os} 5 (égalité de genre), 8 (travail décent), 10 (inégalités) et 13 (changements climatiques).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment faire pour réaliser les ODD au Canada?

Loin de vouloir hiérarchiser les ODD, la FTQ en retient quatre principaux dont elle souhaite discuter, forte de ses orientations et de son expertise. Cela dit, la centrale est d'avis que tous les ODD sont importants et interdépendants, notamment pour s'attaquer aux causes de la pauvreté. Enfin, la FTQ croit que toutes les mesures proposées nécessitent un dialogue social constant pour assurer une mise en œuvre effective, dans le respect des parties prenantes et des objectifs.

Objectif 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Pour favoriser une plus grande égalité entre les sexes et réduire les barrières et la discrimination qui nuisent à la pleine reconnaissance et au plein exercice des droits des femmes, il importe notamment que :

- Le Canada continue ses efforts visant à garantir à toutes les femmes un travail décent et un traitement exempt de discrimination en matière de rémunération, notamment en réduisant l'écart salarial entre les femmes et les hommes et en reconnaissant à toutes le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale;



- Le Canada assure un accès universel à des services publics et des infrastructures de soins publics de qualité, permettant ainsi de réduire et de répartir autrement les activités de soins non rémunérés. À cet égard, le Canada doit mettre en œuvre des politiques innovantes de conciliation travail - vie personnelle; exiger des entreprises la mise en œuvre d'un cadre favorable à une meilleure conciliation travail - vie personnelle; faire la promotion du partage des responsabilités;
- Le Canada lutte de manière proactive et préventive contre la discrimination et les préjugés sociaux et sexistes qui continuent de limiter la participation des femmes et des filles dans les sphère économique, sociale et politique. Pour ce faire, le Canada doit :
 - Adopter des politiques, des programmes et des initiatives bien conçus et adaptés aux besoins, qui soient favorables à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes;
 - Soutenir une représentation accrue des femmes dans tous les lieux décisionnels et consultatifs;
 - Assurer aux femmes et aux filles l'accès à l'éducation ainsi qu'un accès aux leviers financiers et aux ressources économiques leur permettant d'accroître leur autonomie;
- Le Canada renforce son cadre d'analyse et d'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les genres, notamment par le recours systématique à l'analyse comparative entre les sexes plus (ADS+ ou ACS+) dans l'élaboration et l'évaluation des programmes, des politiques, des initiatives et dans toute autre activité, y compris par une budgétisation sensible aux genres et inclusive.

Objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Pour favoriser une croissance économique durable, qui contribue à une répartition de la richesse bénéfique à l'ensemble de la population, il importe notamment de :

- Mettre en œuvre les politiques et les programmes de dynamisation du marché du travail pour favoriser le plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris dans tous les groupes sociaux vulnérabilisés (ex. : jeunes, personnes en situation de handicap, racisées, immigrantes, migrantes, autochtones, etc.), le respect de leur droit à un travail décent, à un salaire viable, à des protections sociales, à la santé et à la sécurité (physiques et psychologiques) et à un salaire égal pour un travail de valeur égale;
- Assurer les mécanismes nécessaires à l'intégration harmonieuse au marché du travail dans le respect de la culture et de la langue communes de la communauté d'accueil, par l'accès universel à des mesures de soutien, d'accompagnement et de formation socioculturels;
- Assurer le respect, la protection et la promotion des droits des travailleuses et des travailleurs par l'accès à l'information, à la formation et à la justice (recours, tribunaux, etc.) ainsi que par l'accès et le droit à la syndicalisation pour toutes et tous;
- Mettre en place les programmes nécessaires pour accompagner (services directs), soutenir (assurance-emploi, etc.) et renforcer les capacités (formation, etc.) des travailleurs et des travailleuses en situation de transition sur le marché du travail, particulièrement lorsqu'ils et elles sont précarisés par les effets de changements intervenant dans la structure économique (ex. : numérisation, transition énergétique, concurrence internationale, catastrophes, etc.).



Objectif 10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Pour favoriser la réduction des inégalités socioéconomiques, il importe notamment de :

- Renforcer la capacité des services publics et parapublics, ainsi que des programmes sociaux, d'assurer le respect des droits fondamentaux de la personne, par l'universalité et l'accessibilité des couvertures et des prestations qu'ils offrent, particulièrement aux personnes les plus vulnérables (ex. : régime public et universel d'assurance médicaments), et par un financement public récurrent adéquat;
- Développer une fiscalité progressive et les politiques publiques nécessaires pour favoriser une plus grande équité fiscale entre tous et toutes les contribuables, en misant notamment sur une lutte plus effective contre l'évasion et l'évitement fiscaux, plus particulièrement pour entraver le recours aux paradis fiscaux;
- Assurer l'accès de l'ensemble de la population à un revenu viable, notamment par des mesures visant l'équité d'accès au marché du travail pour toutes les catégories de main-d'œuvre, ainsi que le rehaussement du salaire minimum au niveau d'un salaire viable.

Objectif 13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Pour favoriser la transition vers une économie durable et prospère, il importe notamment de :

- Développer une stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, multisectorielle et multipartite, qui favorise le dialogue social avec tous les acteurs et toutes les communautés à tous les échelons, pour définir et entreprendre de manière cohérente et concertée des transformations dans les façons de produire (exploitation des ressources, transformation, etc.), de consommer et d'échanger (transports, circuits courts, etc.) des biens et des services;
- Mettre en place les mesures et les programmes nécessaires, dont le soutien aux changements de procédés technologiques et le développement d'infrastructures de transport collectif électrifié, pour mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures comme source d'énergie;
- Mettre en place les mécanismes et les programmes nécessaires pour assurer une transition énergétique respectueuse des principes de la « transition juste » tels qu'établis par l'OIT en 2015 : il s'agit notamment de prévoir les programmes de soutien (revenu, reclassement, accompagnement, etc.) et de formation nécessaires pour réduire les impacts sur les travailleuses et travailleurs ainsi que sur les communautés (diversification économique, etc.), et pour leur permettre de se repositionner de manière viable et durable, de manière à bénéficier des nouvelles opportunités offertes par cette transition énergétique.



NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Quels sont actuellement les plus grands obstacles au Canada pour parvenir à ne laisser personne de côté?

Comment le Canada peut-il s'assurer d'être plus inclusif et de ne laisser personne de côté dans la réalisation des ODD?

- Des obstacles systémiques dans la conception ou le déploiement de certains programmes ou de certaines politiques pourraient être levés par des analyses différenciées en amont et des outils d'observation ou de régulation. L'introduction de l'ADS+, par exemple, peut permettre de réduire les sources ou les facteurs de discrimination à l'endroit des femmes ou de catégories plus fragilisées de la population, dont les travailleuses et travailleurs migrants, qui sont souvent victimes d'une double discrimination;
- Pour une meilleure lutte contre les inégalités et une meilleure répartition des fruits de la prospérité, il importe de porter une attention particulière aux groupes marginalisés, notamment par le marché du travail, et de favoriser des programmes et des politiques incitatives, mais également des mécanismes de surveillance, qui permettent aux groupes sociaux éloignés du marché du travail d'y avoir accès et d'y participer pleinement et en toute équité;
- La promotion des droits fondamentaux, leur respect par les autorités ainsi que la présence d'organismes spécialisés pour en assurer l'observance demeurent des éléments primordiaux pour réduire l'exclusion sociale. Il importe de soutenir le droit d'association en favorisant la syndicalisation ou en soutenant les organismes communautaires qui peuvent se porter sur le terrain à l'aide ou à la défense des groupes vulnérabilisés sur le marché du travail (ex. : femmes, personnes autochtones, handicapées, migrantes, etc.);
- Dans le contexte des transitions (numérique, énergétique) que le marché du travail est appelé à subir, il importe que les mécanismes de soutien (revenu, etc.), d'accompagnement (services) et de formation continue (requalification, développement de compétences, etc.) soient assurés, pour éviter que la nouvelle économie n'accentue les inégalités et ne soit la source de nouvelles exclusions pour les individus, leurs familles et leurs communautés. C'est pourquoi les autorités doivent veiller à ce que les transitions soient justes (équitables) en assurant, dans la planification en amont des changements pressentis et par la concertation tout au long de ces changements, la participation aux décisions des travailleurs et travailleuses et des communautés concernées, à tous les échelons et paliers d'intervention et de décision.